

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 59

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, Mme Boyer, M. Aboud et Mme Besse

ARTICLE 12

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« , de manière dématérialisée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Puisqu'il s'agit d'un article prévoyant modernisation et simplification des formalités pour les cotisants, il semble préférable que les déclarations soient envoyées de manière dématérialisée.